

Réunion Commission Alpine du 13/05/2014

Présences des membres constituants : Chauvel-Aujames Catherine, Pierre moreau, Déat Philippe, Delor philippe, Cusset Lionel, Mathieu Philippe, Cohadon Raoul, Butez Franck, Bouchalois Patrick, Chastanet Eric , Plard Lionel.

Présences des membres associés : Petit Mathias, Coudun Laurent, Dubien Laurent, Barthélémy Véronique, Patrick Pelat, Olivier Jouves, Laurent Carssac, Jordanne Couderc

Excusés : Barnerias François, Gardette Daniel, Jean-Jacques Belmond.

(Présence du CTS : Frédéric Echavidre).

Objet : Règles de fonctionnement de la commission / Politique et Logistique sportive

- début de séance à 18h

Définition des règles de fonctionnements de la Commission Alpine :

1/ La Commission se réunira chaque premier mardi du mois à l'exception du mois d'août. La convocation sera envoyée par mail dix jours avant la date fixée. Chaque membre constituant ou invité doit donner une réponse indiquant sa présence ou sa représentation par une tierce personne avant la date échéante par accusé de réception du mail de convocation.

2/A la demande de Laurent Dubien, une extension des voix délibératoires aux membres associés, au sein de la commission alpine, sera mise en place. De ce fait, les membres constituants et les membres associés présents à la réunion ont voix délibérative. Cet aménagement ne remet pas en cause le vote par procuration des membres constituants de la commission qui est autorisé, sous les conditions de précise de l'**Article 17** : chaque membre ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Recueillant la totalité des voix, cette requête est actée.

Jordanne Couderc sera présente seulement en tant qu'observatrice, étant placée sous l'autorité du Président et faisant partie du personnel rémunéré de l'Association.

3/Pour éviter la présence d'un trop grand nombre de personnes lors des réunions, les entraîneurs des clubs du massif seront représentés par deux membres d'entre eux sur invitation de la commission et en relation avec les sujets traités en ordre du jour.

Par l'intermédiaire de Franck Butez membre constituant, Jean-Michel Falgoux, demande de représenter les directeurs ESF à la Commission Alpine.

Philippe Delor dénonce un acte non statuaire : « Les représentants ESF siègent au Comité Directeur et non dans les commissions ». Il appartiendra à Jean Michel Falgoux de produire document, imposant sa présence aux réunions de la commission Alpine, émis par le syndicat National des ESF. Dans les même temps, le président Pierre Moreau, demandera s'il existe des prédispositions particulières à la Fédération, nous imposant de déroger à nos statuts. Dans le cas contraire et en absence de production de document de la part de Jean Michel Falgoux, la demande sera refusée.

4/ La Commission Alpine se composera de 3 sous-commissions avec un animateur désigné, et de 2 secteurs de délégation (comité), permettant ainsi de répartir le travail entre les membres :

-Sous Commission FIS : **Philippe Mathieu**

-Sous Commission « loisir / Clubs de Villes » : **Eric Chastanet**

-Sous Commission « Recherche de partenariat » : **Véronique Barthélémy**, assistée de **Catherine Chauvel-Aujames**

-Comité de suivi médical et sportif - : **Olivier Jouves, Mathias Petit, Patrick Pelat**

-Comité de suivi des C.R.E.S : **Franck Butez**, assistée de **Laurent Dubien**

Patrick Bouchalois suivra les actions menées par l'inter-club et fera le lien entre ces dernières et la commission Alpine.

Politique sportive :

Le C.Au.S :

Document essentiel à la politique sportive de notre Comité, celui-ci est donc reconduit à l'unanimité. Un document générique sera rajouté à cet Ecrit, pour cette nouvelle saison : Le cahier d'entraînement.

Le Cahier d'Entraînement permettra aux jeunes coureurs de noter leur évolution sportive, en ski mais aussi en préparation physique ou activités annexes. Suite à la demande de plusieurs parents, ce cahier sera le lien entre L'entraîneur du Comité, l'entraîneur du club respectif, le coureur et les parents. L'entraîneur du Comité Manu Jay devra faire un résumé de l'évolution du coureur, à la fin de chaque programme d'entraînement : ETE et AUTOMNE. Durant la saison d'HIVER, un résumé sera fait après chaque stage.

Conditions d'axés au équipes d'Auvergnes (Critères et conditions)

Ces dernier sont revus collectivement et sont reconduit, porteurs d'amendements que Philippe Delor insérera dans les deux textes. (Joints en annexe et adressés pour lecture dans les plus brefs délais).

Engagement :

La formule de financement mise au précédent mandat est reconduite. L'engagement financier sur les programmes d'entraînements pour les jeunes retenus en sélection Auvergne se fera comme la saison précédente, par financement d'engagement concernant les honoraires d'entraînement.

Auparavant, trois programmes étaient proposés : 30 ou 40 jours pour les verts, 40 jours pour les rouge, et 40 ou 50 jours pour les jaunes et violet.

A la demande de certains parents, souhaitant un programme moins chargé et plus souple sur le choix de temps d'entraînement, la commission alpine a actée « un engagement en programme des familles » basé sur un **PROGRAMME de 25 JOURS** pour tous les jeunes retenus en sélection Auvergne. Des **options de jours supplémentaires** seront proposées aux familles désirant un programme plus intense dans l'optique d'un engagement à l'intégration d'une structure PES et d'un projet sportif de Haut Niveau à long terme.

Cela sera mis en place et acté à la prochaine commission alpine du 27 Mai 2014.

Recherche de financement :

Une sous-commission « recherche de partenariats » est mise en place pour démarcher de potentiel mécènes et financeurs.

La commission Alpine déplore que le Comité d'Auvergne de ski génère une image « terne » peu attractive, malgré de très bons résultats de nos coureurs.

Plusieurs idées ont été proposées :

-changer la charte graphique

-utiliser de **nouveaux supports de communication** et/ou les améliorer : Facebook, création de vidéo...etc

-créer un **événement promotionnel** avec invitations officielles : Directeurs de station, Directeurs ESF...etc

-**opérer des actions avec les clubs de plaine et de loisir** en relation avec la sous-commission « Loisir / clubs de Villes », confiée à l'animation d'Eric Chastanet.

Plusieurs solutions ont été proposées : trouver des stagiaires aidant à cheminer cette amélioration, faire appel à des lycées et IUT pour les supports de communication...etc . Ces différents sujets seront abordés et mis en place par les sous-commissions concernées.

CRES

Laurent Coudun demande comment la commission Alpine envisage-t-elle d'inscrire le CRES de Besse dans sa politique sportive.

Le CTS évoque des problèmes de communication entre tous les acteurs, les difficultés d'une mise en place pour une première année et l'intérêt pour le massif d'une telle structure.

Philippe Delor renvoie au bilan qu'il a présenté lors de l'Assemblée Générale. Il n'y a pour l'instant ni plus ni moins que la classe aménagée. Concernant le CRES tout est à faire. Pour une filière diplôme d'Etat pourquoi pas, pour une préparation au Haut Niveau, la structure de Besse ne sera jamais capable de répondre en alpin, aux contraintes actuelles d'une accession au Haut Niveau.

La commission confie la gestion du dossier à Franc Butez assisté de Laurent Dubien et ne souhaite plus avoir d'autres interlocuteurs entre la commission alpine et la structure d'hébergement du CRES : le collège de Besse.

CUI-CAE Jordanne COUDERC :

Le contrat de Jordanne reconduit pour 12 mois à compter du 8 juillet 2014, devra être voté par le Comité Directeur. Une fiche de poste pour la prochaine saison devra être créée, désignant les différentes missions à réaliser durant ce contrat.

Prochaine réunion de la Commission Alpine : Mardi 27 Mai

Levée de séance à 23h45